

INTRODUCTION

Cet aide-mémoire du *Profil des compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada (octobre 2009)* – le « Profil » – a pour but d’offrir un survol des compétences essentielles (c.-à-d. les connaissances, les compétences et les attitudes) nécessaires aux physiothérapeutes au Canada au début de leur carrière et à travers tout leur parcours professionnel.

Le *Profil* a été conçu à l’intention des universitaires, des organismes d’agrément, des associations professionnelles et de réglementation et des praticiens à titre individuel. Pour une description plus détaillée des compétences essentielles proposées ici, consultez le document intégral du *Profil*.

Le rôle central du physiothérapeute en tant qu’expert inclut les six autres rôles nécessaires au physiothérapeute pour exercer leur profession de façon sécuritaire, sans égard à leur contexte de pratique.

Les hypothèses universelles qui s’appliquent aux compétences veulent que :

- i. les physiothérapeutes ne dispensent que des soins centrés sur le client et n’agissent qu’avec le consentement éclairé de ce client;
- ii. la pratique de la physiothérapie est fondée sur l’expérience et les faits; et,
- iii. la sécurité du client demeure primordiale.

RÔLES DU PHYSIOTHÉRAPEUTE

EXPERT

En tant qu’experts de la fonction et de la mobilité, les physiothérapeutes intègrent tous les rôles du physiothérapeute pour agir comme chefs de file de la promotion, de l’amélioration et du maintien de la mobilité, de la santé et du bien-être des Canadiens.

COMMUNICATEUR

Les physiothérapeutes communiquent efficacement pour créer des relations professionnelles avec les clients, leur famille, les fournisseurs de soins et autres parties prenantes.

COLLABORATEUR

Les physiothérapeutes travaillent efficacement, en collaboration, à promouvoir la pratique interprofessionnelle et à obtenir des soins de qualité optimale pour les clients.

GESTIONNAIRE

Les physiothérapeutes assurent la gestion de leur temps, des ressources et des priorités à tous les niveaux pour leur pratique et pour assurer une pratique viable de la physiothérapie dans l’ensemble.

DÉFENSEUR

Les physiothérapeutes utilisent leur savoir et leur expertise de façon responsable pour promouvoir la santé et le bien-être de leurs clients individuels, des collectivités, de la population en général et de la profession.

PRATICIEN ÉRUDIT

Les physiothérapeutes sont engagés dans la formation continue, dans le but d’améliorer les résultats chez leurs clients, et ce par la recherche, la création, l’application, la diffusion et la transposition du savoir dans la pratique de la physiothérapie.

PROFESSIONNEL

Les physiothérapeutes s’engagent à agir dans le meilleur intérêt du client et de la société par des pratiques conformes à la déontologie, par le respect de la réglementation encadrant la profession et par des normes comportementales personnelles élevées.

COMPÉTENCES PRINCIPALES

EXPERT

- 1.1 Consulte le client afin d’obtenir des renseignements sur sa santé, ses antécédents en la matière, les interventions déjà subies et les résultats qui en ont découlé.
- 1.2 Recueille des données d’évaluation pertinentes pour les besoins du client et pour la pratique de la physiothérapie.
- 1.3 Analyse les constatations de cette évaluation.
- 1.4 Élabore un diagnostic et un pronostic en physiothérapie.
- 1.5 Élabore et recommande une stratégie d’intervention.
- 1.6 Met en œuvre ces interventions.
- 1.7 Évalue l’efficacité de ces interventions.
- 1.8 Complète les services de physiothérapie.

COMMUNICATEUR

- 2.1 Grâce à une communication efficace, crée, construit et entretient une relation professionnelle fondée sur la confiance et sur l’éthique.
- 2.2 Repère, analyse, note, applique, relaie et partage l’information.
- 2.3 Utilise efficacement les communications verbales, non verbales, écrites et électroniques.

COLLABORATEUR

- 3.1 Établit et maintient des relations interprofessionnelles qui favorisent une collaboration efficace, centrée sur le client.
- 3.2 Collabore avec les autres en vue de prévenir, de gérer et de dénouer les conflits.

GESTIONNAIRE

- 4.1 Assure efficacement la gestion de sa pratique individuelle.
- 4.2 Administre et supervise le personnel participant à la prestation de soins en physiothérapie.
- 4.3 Participe à des activités qui contribuent à une pratique sûre et efficace de la physiothérapie.

DÉFENSEUR

- 5.1 Travaille en collaboration en vue d’identifier et de réagir aux besoins et aux préoccupations en matière de santé de ses clients individuels, de la population en général et de la collectivité; assure la promotion de ces besoins et préoccupations.

PRATICIEN ÉRUDIT

- 6.1 A recours à une approche réfléchie de la pratique.
- 6.2 Incorpore l’éducation permanente et ses propres expériences aux pratiques exemplaires.
- 6.3 Participe à de la recherche.

PROFESSIONNEL

- 7.1 Adopte une conduite respectant les exigences juridiques et éthiques.
- 7.2 Respecte l’individualité et l’autonomie du client.
- 7.3 Contribue au développement de la profession de physiothérapie.